

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Question n°13

Objet : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze avril, à 20 heures 00

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 4 avril 2023 s'est réuni, Espace Eugène Delacroix Gymnase Clovis Leclerc 2 rue du Coudray à Frépillon (95740), en séance publique sous la présidence de Yannick BOËDEC.

Étaient présents :

Yannick BOËDEC, Xavier MELKI, Xavier HAQUIN, Philippe ROULEAU, Florence PORTELLI, Bernard JAMET, Jean-Christophe POULET, Marie-José BEAULANDE, Pascal SEIGNÉ, Gérard LAMBERT-MOTTE, Sandra BILLET, Jean-Noël CARPENTIER, Michel VALLADE, Philippe AUDEBERT, Bernard TAILLY, Patrick BOULLÉ, Philippe BARAT, Benoît BLANCHARD, Daniel PORTIER, Gilles GASSENBACH, Nicole LANASPRES, Jacqueline HUCHIN, Marie-Christine CAVECCHI, Johann ROS, Pierre LE BEL, Monique BAQUIN, Joëlle DUPUY, Marc SCHWEITZER, Evelyne LARGENTON, Annie TOUSSAINT, Marie-Françoise JOLLY, Françoise NORDMANN, JEZEQUEL Marie-Pierre, Marie-Evelyn CHRISTIN, Jean-Michel DETAVERNIER, Laurent GORZA, Didier LEDEUR, Nadine PORCHEZ, Maryse MENEY, Henri FERNANDEZ, Laurence TROUZIER-EVEQUE, Jean-Charles RAMBOUR, Carole CAUZARD, Bernard LE DUS, Etienne LE BECHEC, Gilbert AH-YU, Zouina MENNAD, Laetitia BOISSEAU-STAL, Grégoire DUBLINEAU, Fatima MOUSSI, Stéphane GUIBOREL, Carole FAIDHERBE, Nathalie CAPBLANC, Stéphane ROUSSAKOVSKY, Eric BOSC, Aline ROGER, Olivier DALMONT, Thomas COTTINET, Franck GAILLARD, Sophie SAND, Sabrina FORTUNATO, Nathalie JOLLY, Miloud GOUAL, Arnaud LARMURIER, Youcef KHINACHE, Saliha DAHMANI, Célia JACQUET-LEGER, Camille CARON, Nicolas KOWBASIUK, Sophie FERREIRA, Darine BOUADIS, Tom MORISSE, Paul MAUGIS

Étaient absents excusés et représentés :

Jean AUBIN par Tom MORISSE
Françoise GONZALEZ par Etienne LE BECHEC
Sylvia CERIANI par Françoise NORDMANN
Christine MATTEI par Bernard LE DUS
Stéphane LARTIGUE par Annie TOUSSAINT
Frédéric PURGAL par Laurent GORZA
Céline CABOT par Xavier HAQUIN
Cécile RILHAC par Jean-Noël CARPENTIER
Xavier DUBOURG par Marie-Christine CAVECCHI
Carole CHESNEAU par Didier LEDEUR
Modeste MARQUES par Yannick BOËDEC
Sarah NEROZZI-BANFI par Philippe ROULEAU

Étaient absents excusés :

Nicolas PONCHEL, Lucie MICCOLI

Yannick BOËDEC, Président, ouvre la séance à 20h01

Secrétaire de Séance : Sophie SAND,

Nombre de membres en exercice : 87
 Nombre de présents : 73
 Nombre de pouvoirs : 12
 Nombre de votant : 85

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
 Vu les statuts de la communauté d'agglomération Val Parisis,
 Considérant les demandes formulées par les diverses associations,
 Vu l'avis favorable de la commission finances du 27 mars 2023,
 Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 28 mars 2023,

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ,**

ATTRIBUE des subventions de fonctionnement en 2023 selon le tableau ci-dessous :

| Demandeur | Objet | Montant 2023 |
|--------------------------|---|---------------------|
| Parisis services | Prise en charge des demandeurs d'emploi de longue durée, les personnes loin de l'emploi, afin de les réinsérer par l'activité économique. | 2 000,00 € |
| CIDFF-France Victimes 95 | Missions contribuant au développement de l'égalité entre les hommes et les femmes, dans le respect des différences individuelles. Augmentation de la contribution suite à l'ouverture de nouvelles permanences à Herblay et Montigny-Lès-Cormeilles. | 24 000,00 € |
| CLE | Clé compter, lire, écrire est une association qui agit contre l'illettrisme | 74 000,00 € |
| PIMMS Médiation Cergy | Le PIMMS vise à faciliter les relations entre les usagers et les services publics. | 50 000,00 € |
| ADVOCNAR | Association de Défense Contre les Nuisances Aériennes : Défend les populations victimes des nuisances aériennes. | 5 000,00 € |
| Amicale du personnel | Association ayant pour objet de créer, gérer, organiser toutes activités ludiques, sportives, culturelles, ou autre afin de développer la cohésion et de créer les conditions favorables à la convivialité et à l'échange. Retour au montant voté en 2020. | 20 000,00 € |
| Resto du cœur | Aide alimentaire aux personnes démunies. | 5 000,00 € |
| TOTAL | | 180 000,00 € |

AUTORISE le Président à signer les différentes conventions, liées aux subventions de fonctionnement attribuées en 2023 ainsi que tout avenant ou document relatif à ce dossier.

N°D_2023_031

AUTORISE le Président à prélever la somme totale de 180 000,00 € au budget principal de l'EPCI.

Fait et délibéré ce jour à Frépillon.

Pour extrait conforme,

Le présent acte administratif a été :

- Publié sur le site internet www.valparisis.fr

le 14/04/2023

En application des Art L.2131-1 et R.2131-1 du CGCT

Il est rendu exécutoire le 14/04/2023

P/le Président



Par délégation du Président,
Le Directeur général des services,

GUILHEM PELLET

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil

- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val de Paris, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val de Paris,

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai »

